

Délibération n°D20240071

Rapporteur : Christian BORDENAVE

Service : Observatoire Fiscal

Secrétaire de séance : Hélène LEHMANN

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-SIX SEPTEMBRE, à 16 heures 30, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 19, 20, 21, 22, 23, 22, 21 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 19/09/2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (1), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON (2), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (3), Christophe DAVID-BORDIER, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Corinne GONDONNEAU, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Catherine TAVEAU.

| | | |
|---|----------------------|--------------------------|
| ABSENTS EXCUSÉS : Laurence ROUAN | a donné délégation à | Jonathan PRIOLEAUD |
| Marie-Lise POTRON | a donné délégation à | Marie-Hélène SCOTTI |
| Marie-Claude ANDRIEUX | a donné délégation à | Christian BORDENAVE |
| Joaquina WEINBERG | a donné délégation à | Christophe DAVID-BORDIER |
| Stéphane FRADIN | a donné délégation à | Michaël DESTOMBES |
| Farida MOUHOUBI | a donné délégation à | Gérald TRAPY |
| Joëlle ISUS | a donné délégation à | Alain BANQUET |
| Fatiha BANCAL | a donné délégation à | Marion SOK CHAMBERON |
| Jacqueline SIMONNET | a donné délégation à | Hélène LEHMANN |
| Christine FRANÇOIS | a donné délégation à | Fabien RUET |
| Julie TEJERIZO | a donné délégation à | Catherine TAVEAU |

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ au dossier n° 13 « Convention de prestation de service entre la CAB et la Ville – Maintenance et suivi informatique du Centre Intercommunal de Santé (CIS) ».

(2) Arrivée au dossier n° 2 « Rapport annuel sur la délégation de service public du crématorium - OGF – Année 2023 ».

(3) Départ au dossier n° 17 « Décision modificative N°2 – Exercice 2024 ».

RAPPORT ANNUEL SUR LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT PAYANT - ANNÉE 2023

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-3 ;

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L.3131-5, R.3131-2, R.3131-3 et R.3131-4 ;

VU la délibération en date du 11 juillet 2006 autorisant la signature du contrat de délégation du service public du stationnement signé avec la Société Assistance et de Gestion et au Stationnement (SAGS) pour une durée de 32 ans à compter du 1^{er} septembre 2006 ;

VU le rapport transmis par la SAGS le 7 juin 2024 par courriel ;

VU la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) qui s'est déroulée le 14 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de présenter à l'assemblée délibérante le rapport d'activité du délégataire du service public exploitant les abattoirs municipaux pour l'année antérieure ;

CONSIDÉRANT que le rapport 2023 de la SAGS a été présenté par le délégataire à la CCSPL du 14 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT que le chiffre d'affaires est en hausse de 2 % par rapport à 2022, et que le résultat net est bénéficiaire pour la 3^{ème} année consécutive, et ce malgré les neutralisations pour travaux de la place Gambetta et de la place Louis de Labardonne.

CONSIDÉRANT qu'à sa lecture, le chiffre d'affaires n'atteint pas le seuil au dessus duquel une redevance d'affermage est versée ;

CONSIDÉRANT que la fréquentation est en hausse en zone verte et en zone orange et que le taux de respect atteint 80 % notamment en raison de la surveillance renforcée.

CONSIDÉRANT que ce rapport complet sera mis à la disposition du public et transmis à l'ensemble des élus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel 2023 sur la délégation de service public du stationnement payant assuré par la SAGS.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 26/09/2024.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 30 SEP. 2024
et de l'affichage en date du 30 SEP. 2024 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La Secrétaire,

Hélène LEHMANN



Le Maire,

Jonathan PRIOLEAUD